

P. LEFÈVRE, *Intérêts économiques et idéologies dans l'arrondissement de Mons de 1830 à 1870*, ULB, 1989, Promoteur: J. Stengers

Une problématique toute simple:

1) quels étaient les intérêts économiques et les idéologies en présence dans l'arrondissement de Mons de 1830 à 1870?

2) quels étaient les dossiers que leurs défenseurs tenaient particulièrement à voir accueillir avec faveur par les pouvoirs publics?

3) quels furent les organisations et les moyens de pression employés pour les faire aboutir?

4) quels furent les résultats des actions entreprises?

L'étude comprend cinq parties. La première est introductive, présente le contexte: la situation démographique, l'économie de la ville de Mons et des campagnes, l'industrie charbonnière, les institutions. La seconde partie montre l'absence de structuration des acteurs économiques non charbonniers, avant de décrire l'organisation encore embryonnaire des patrons houillers. La troisième partie aborde des champs d'activité révélateurs de l'influence du lobby charbonnier, principal groupe de pression économique: la question douanière, celle des transports, celle de la "police des ateliers." La quatrième partie évoque l'organisation des catholiques et des anticléricaux et leur emprise dans les domaines qui sont l'enjeu de leur rivalité, essentiellement l'enseignement et la bienfaisance. La cinquième partie parle de la presse locale et des hommes politiques ainsi que de leurs liens avec les différents intérêts en présence.

A première vue, l'arrondissement de Mons semble n'avoir qu'un intérêt limité. Non représenté par un ministre au sein du gouvernement central, il n'a ni la diversité industrielle du Centre, de Charleroi et de Liège, les autres bassins wallons, ni la variété politique et l'importance électorale de Gand ou de Charleroi. La région ne connaît qu'une industrie, celle du charbon.

Le cas montois offre cependant l'avantage de sa clarté. Dans la mesure où l'on ne doit y envisager que l'industrie charbonnière, il y est beaucoup plus facile que dans d'autres régions d'y préciser les intérêts économiques et les idéologies en présence, ainsi que les dossiers, les organisations et les moyens de pression employés. L'arrondissement de Mons n'est par ailleurs pas seulement un arrondissement industriel charbonnier. Il conserve dans nombre des communes qui le composent un caractère largement rural. Près de la moitié de sa population continue d'évoluer dans un contexte essentiellement agricole ou forestier. Un pays aussi où la betterave alimente une industrie sucrière non négligeable. L'arrondissement englobe aussi une grande ville, celle de Mons, pour ainsi dire complètement coupée des régions industrielles et agricoles qui

l'avoisinment. Centre essentiellement administratif, judiciaire et militaire, et dépourvue d'usines, elle est pour l'essentiel une ville de fonctionnaires, de juristes et de rentiers et constitue en soi un cas intéressant à étudier.

Les patrons sucriers, les anticléricaux, les catholiques et les exploitants charbonniers sont seuls à être quelque peu organisés, à faire appel à ces moyens d'influence légaux et traditionnels que sont les pétitions, les députations et le recours à la presse et aux hommes politiques. Aucune trace d'une organisation des agriculteurs, des propriétaires fonciers, des brasseurs, des petits industriels et commerçants. En dépit des revendications pourtant nombreuses qui animent ces secteurs économiques, ils ne constituent pas des groupes de pression structurés. Pas d'associations, d'organe de presse, de diffusion de brochures. Quand ils font de la politique, c'est à titre individuel et le plus souvent, à l'exception des grands propriétaires fonciers que l'on retrouve au Sénat et d'un brasseur qui siège à la Chambre au niveau communal et parfois provincial.

Circonstancielle et liée à certaines réformes fiscales, la mobilisation des patrons sucriers, influents au sein de la Chambre de Commerce, reste limitée.

A Mons comme ailleurs, l'Eglise s'attache avec un certain succès en 1831-1857 à contrôler l'enseignement et la bienfaisance, à la fois moyens d'influence et assises de son infrastructure. Cette ingérence de l'Eglise dans les secteurs de l'enseignement et de la bienfaisance et le développement des congrégations religieuses qui l'accompagne suscitent une réaction anticléricale qu'encouragent par ailleurs certains stratagèmes électoraux catholiques et la condamnation de la franc-maçonnerie par l'Episcopat.

C'est en utilisant la presse que les anticléricaux combattent essentiellement leurs adversaires. Leur organisation se limite à la loge et à quelques éphémères associations électorales. Âme de la réaction en 1842-1846, la loge perd ensuite beaucoup de son influence, divisée qu'elle est sur le rôle politique des non électeurs.

De 1857 à 1870, les libéraux sont au pouvoir, mettant à profit leur majorité parlementaire pour résoudre dans un sens libéral certains aspects de la question du temporel des cultes. Localement à Mons, les libéraux oeuvrent au développement de l'enseignement officiel, en s'attachant à obtenir le retrait de tout subside au réseau

scolaire catholique. Ils prônent de plus en plus nombreux une révision législative permettant l'exclusion du clergé et du cours de religion des écoles publiques. Cette évolution libérale suscite à Mons comme ailleurs une réaction des catholiques qui, passant à l'offensive, développent puissamment en l'espace de quelques années leur infrastructure.

La structure charbonnière se confond principalement avec la Chambre de Commerce de Mons, qui monopolisent les patrons borains. La complète un Comité d'intérêts généraux pour ainsi dire identique au bureau de la Chambre de Commerce. Doté de moyens financiers qui lui permettent de faire appel à la presse et d'entreprendre des démarches et des voyages, il est, par intermittence, chargé de surveiller un contingentement de la production ainsi que le respect de normes commerciales et salariales communes. Par la Caisse de prévoyance pour les ouvriers mineurs qu'ils contrôlent, il est à même de mener une politique scolaire ouvrière orientée par lui dans un sens catholique.

Conservant le contrôle de la Chambre de Commerce de Mons, en dépit des pressions de plus en plus accentuées du bassin du Centre, minorisé en son sein, les exploitants charbonniers borains combattent avec succès, en compagnie d'autres, en faveur de la réintroduction, puis du maintien du livret ouvrier obligatoire. Ils obtiennent la conservation en Belgique comme en France jusqu'à la fin des années cinquante de protections douanières favorables à l'industrie charbonnière, ainsi que la poursuite d'une diplomatie plus favorable à la France et au Hainaut qu'à l'Allemagne et à Liège. Echappant pour leur part à toute pénalité pour fait de coalition, ils parviennent avec d'autres à conserver les dispositions répressives applicables aux ouvriers et à éviter qu'on vote l'instruction primaire obligatoire et la réglementation du travail des enfants.

En matière de travaux publics et de tarifs de transport, leur réussite est moins évidente. Le canal de l'Espierre, qui doit mener leurs produits à Lille-Roubaix, ouvert en 1843 reste un cul-de-sac jusqu'en 1877. Mons n'obtient pas de jonction navigable avec l'agglomération parisienne par la Sambre et l'Oise. La région montoise n'obtient pas sur les chemins de fer et les voies navigables exploités par l'Etat les mêmes avantages tarifaires que les bassins concurrents. Mons n'obtient vers Gand et le Bas Escaut

que des voies de communication répondant imparfaitement à ses besoins. Le bassin ne parvient pas à arracher à la Société Générale, qui exploite les chemins de fer industriels internes au Borinage, des conditions de transport aussi intéressantes que celles pratiquées au Centre ou à Charleroi.

Riche en informations sur une situation locale ainsi que sur la question des douanes et des transports vers le milieu du XIXe siècle, notre étude ne sera véritablement intéressante, qu'une fois complétée par des travaux similaires sur les autres bassins industriels wallons et le textile flamand.